

Mention d'information sur le traitement de données personnelles effectué par le DISPOSITIF de vidéoprotection et de vidéo verbalisation de la Ville de CHOLET

PRÉAMBULE

la Ville de CHOLET a mis en place un dispositif de vidéoprotection et de vidéo verbalisation (ci-après nommé " **DISPOSITIF** ") pour renforcer la sécurité sur son territoire.

Ce DISPOSITIF se compose d'un parc de caméras captant et enregistrant les images de personnes physiques sur les voiries publiques et/ou les lieux ouverts au public. La captation se fait uniquement lorsqu'une personne se trouve dans le champ de vision de ces caméras.

Ce procédé est constitutif d'un traitement de données personnelles au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après nommé " **RÈGLEMENT (UE) 2016/679** ").

Un traitement de données personnelles se définit comme une opération ou un ensemble d'opérations faisant intervenir des informations permettant d'identifier une personne physique. Cette identification peut se faire de façon directe (ex : nom, prénom, image, etc) ou indirecte (ex : adresse postale, plaque d'immatriculation, RIB, etc).

Le RÈGLEMENT (UE) 2016/679 encadre les traitements de données personnelles en faisant peser des obligations sur le Responsable de traitement (la Ville de CHOLET) à l'égard des personnes concernées par ces traitements, notamment une obligation d'informer ces dernières sur l'utilisation de leurs données.

La Ville de CHOLET souhaite mettre le DISPOSITIF en conformité avec le RÈGLEMENT (UE) 2016/679.

OBJET

La présente Mention a pour objet d'informer le public sur le traitement de données personnelles effectué par le DISPOSITIF mis en œuvre par la Ville de CHOLET.

Elle vise à répondre aux obligations d'information et de transparence des articles 12 à 14 du RÈGLEMENT (UE) 2016/679.

La Ville de Cholet s'assure que cette information soit communiquée d'une façon concise, transparente, compréhensible, aisément accessible, en des termes clairs et simples pour le public.

La Ville de CHOLET se réserve le droit d'apporter des modifications à la présente Mention en cas de nécessité.

COORDONNÉES

Responsable de traitement :

Ville de CHOLET
Rue Saint Bonaventure
49 321 Cholet Cedex

Courriel : contactville@choletagglomeration.fr

Délégué a la protection des données :

Délégué à la protection des données de la Ville de CHOLET
Rue Saint Bonaventure
49 321 Cholet Cedex
Courriel : dpo@choletagglomeration.fr

DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES

Catégories de données collectées :

Lorsqu'une personne entre dans le champ de vision des caméras, le DISPOSITIF collecte les données personnelles suivantes :

- les images de la personne concernée ;
- les jours de l'enregistrement d'images ;
- les plages horaires de l'enregistrement d'images ;
- les lieux de l'enregistrement d'images ;
- les plaques d'immatriculation des véhicules.

Personnes concernées et zones de captation des caméras :

Le DISPOSITIF enregistre les données des personnes circulant sur les voiries publiques et les lieux ouverts au public suivants :

- le Centre-ville et les zones à proximité (Place Travot, Arcades Rougé, parking, rues adjacentes) ;
- l'Hôtel de Ville (accueil, parking, abords extérieurs) situé Rue Saint Bonaventure – 49 321 Cholet ;
- l'Hôtel des Finances (abords extérieurs) situé 42 rue du Planty – 49 300 Cholet ;
- la Place Saint-Pierre (rues adjacentes) ;
- la maison de retraite de la Cornetière (abords extérieurs) située 3 rue Jules Ladoumeque - 49300 Cholet ;
- le Lycée public polyvalent Europe (abords extérieurs) situé 39 Avenue de l'Europe – Cholet ;
- le complexe sportif Coubertin (intérieur, abords extérieurs) situé rue Jean Monnet – 49 300 Cholet) ;
- le Quartier de " La Gardinière " (à proximité de la rue d'Austerlitz) ;
- Le parc des Expositions de la Meilleraie (parking) situé 2 Avenue Marcel Prat – 49 300 Cholet ;
- la Salle Mocrat (abords extérieurs) située Avenue de Mocrat - 49 300 Cholet ;
- la Place du 77^e régiment d'infanterie (lieu, rue à proximité) ;
- le Commissariat de Police Nationale (abords extérieurs) situé 4 Rue du Bordage Fontaine – 49 300 Cholet ;
- les Halles de Cholet (intérieur, abords extérieurs, rues adjacentes).

Les entrées et les intérieurs d'habitation entrant dans le champ de vision des caméras sont volontairement masquées afin de ne pas porter atteinte à la vie privée des résidents.

- **Caractère obligatoire de la collecte :**

La collecte de données a un caractère obligatoire dès lors qu'une personne se trouve dans le champ

de vision des caméras. La personne ne peut pas s'opposer à l'enregistrement de ces données.

FINALITÉS

Les finalités du DISPOSITIF sont les suivantes :

- assurer la protection des personnes et des biens (pour la vidéoprotection) ;
- constater des infractions routières (pour la vidéo verbalisation).

Ces finalités sont autorisées par les articles L251-2 et L223-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Des panneaux précisant la finalité (vidéoprotection ou vidéo verbalisation) de l'enregistrement de données sont implantés à proximité de chaque zone surveillée par le DISPOSITIF.

BASE LÉGALE

Le traitement de données personnelles se base sur la mission d'intérêt public.

La Ville de CHOLET, en tant qu'autorité publique, est compétente pour la mise en œuvre de moyen de vidéoprotection en application des articles L251-2 et L223-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

DESTINATAIRES

- Ville de Cholet :

Les données sont communiquées au **Centre de Supervision Urbain** (CSU) et accessibles par des agents habilités de la **Police Municipale**. Elles sont également communiquées au **Maire** et à l'**Élu en charge de la sécurité** de la Ville en cas de nécessité.

- Sous-traitance :

La société "**CTV**", en sa qualité de sous-traitant, est susceptible d'obtenir communication des données en cas de maintenance du DISPOSITIF.

La Ville de CHOLET s'assure que cette communication soit strictement nécessaire à la réalisation des opérations de maintenance et que la société (ainsi que ses préposés) présente des garanties suffisantes pour répondre aux exigences du RÈGLEMENT (UE) 2016/679.

- Tiers :

La Ville de Cholet met à disposition de la **Police Nationale** un accès aux données collectées.

Les données sont également susceptibles d'être mises à disposition des **autorités publiques compétentes** en cas de réquisition judiciaire. Une procédure spécifique d'extraction de données est prévue dans ce cas.

DURÉE DE CONSERVATION

La durée de conservation des données peut aller jusqu'à **TRENTE (30) jours à compter du jour de leur enregistrement** et elles sont ensuite supprimées au terme de ce délai.

TRANSFERT DE DONNÉES

Aucun transfert de données personnelles vers des pays tiers en dehors de l'Union européenne et/ou vers des organisations internationales ne sera effectué.

DÉCISION AUTOMATISÉE

Le DISPOSITIF ne fait pas intervenir de décision automatisée.

INFORMATIONS DES PERSONNES CONCERNÉES

Le public est informé du traitement de données personnelles par la présence de panonceaux (voir en Annexes) à proximité des zones couvertes par le DISPOSITIF. Pour répondre aux exigences de l'article R253-3 du Code de la sécurité intérieure et du RÈGLEMENT (UE) 2016/679, ces panonceaux comportent les éléments suivants :

- un pictogramme représentant une caméra ;
- le nom du Responsable de traitement ;
- les finalités du traitement de données ;
- la base légale du traitement de données ;
- la durée de conservation des données ;
- une description générale des destinataires des données ;
- les coordonnées téléphoniques du service en charge du droit d'accès aux images ;
- un hyperlien redirigeant vers une page internet dédiée à la vidéoprotection de la Ville de CHOLET et comportant la présente Mention d'information.

Pour une information plus complète sur le traitement de données personnelles, la Ville de CHOLET met à disposition la présente Mention regroupant les informations énoncées aux articles 13 et 14 du RÈGLEMENT (UE) 2016/679. Cette mention est disponible sur le site internet de la Ville de CHOLET (www.cholet.fr).

LES DROITS SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES

- **Droit d'accès prévu par le Code de la Sécurité Intérieure**

Pour l'exercice du droit d'accès à vos images prévu au titre de l'article L253-5 du Code de la Sécurité Intérieure, veuillez adresser votre demande à la Police Municipale par téléphone au **02 72 77 22 22**.

- **Droits prévus par le RÈGLEMENT (UE) 2016/679**

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/679, vous bénéficiez des droits suivants :

- le droit d'accéder à vos données personnelles ;
- le droit de rectifier vos données personnelles ;
- le droit d'effacer vos données personnelles ;
- le droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour l'exercice de ces droits et/ou pour toute information concernant ce DISPOSITIF, veuillez adresser votre demande au Délégué à la protection des données de la Ville de Cholet par courriel à : dpo@choletagglomeration.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés et/ou que le DISPOSITIF n'est pas conforme aux règles sur la protection des données personnelles, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La Ville de CHOLET a placé la zone sous VIDÉOPROTECTION pour la protection des biens et des personnes



Les images sont communiquées aux personnes habilitées par la Ville et sont conservées pendant 20 jours. Vous disposez d'un droit d'accès à vos images en contactant la police municipale au 02 72 77 22 22.

Pour plus d'informations sur ce dispositif et/ou sur vos droits, veuillez consulter la page dédiée :
https://www.cholet.fr/chaines/dossier_702_cameras.html

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Articles L251-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure

<https://cnil.fr/fr>

La Ville de CHOLET a placé la zone sous VIDÉO-VERBALISATION pour la constatation d'infractions routières



Les images sont communiquées aux personnes habilitées par la Ville et sont conservées pendant 20 jours. Vous disposez d'un droit d'accès à vos images en contactant la police municipale au 02 72 77 22 22.

Pour plus d'informations sur ce dispositif et/ou sur vos droits, veuillez consulter la page dédiée :
https://www.cholet.fr/chaines/dossier_702_cameras.html

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Articles L251-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure

<https://cnil.fr/fr>